|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/46 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  8 juin 2020  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports   
de marchandises dangereuses**

**Réunion commune de la Commission d’experts du RID et   
du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Berne, 10-11 septembre 2020, et Genève, 14-18 septembre 2020

Point 5 b) de l’ordre du jour provisoire

**Propositions d’amendements au RID/ADR/ADN :  
nouvelles propositions**

Observations relatives au document ECE/TRANS/WP.15/ AC.1/2020/4 et autre proposition

Communication du Comité européen de normalisation (CEN)[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

Introduction

1. Suite à la téléconférence du Groupe de travail sur les normes, un groupe d’experts de l’Allemagne, de la France et du Royaume-Uni a examiné la proposition faisant l’objet du document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2020/4. Les experts ont appuyé l’intention de la proposition, à savoir préciser les périodes d’applicabilité des normes de fabrication auxquelles renvoie le 4.1.6.15 du RID et de l’ADR. Ils ont également accueilli avec satisfaction les corrections apportées aux références aux normes, qui indiquent désormais le paragraphe prescrivant l’épreuve et décrivant les critères d’admissibilité.

2. Cependant, certains défauts ont été relevés dans la solution proposée :

a) Le 4.1.6.15 s’applique aux récipients à pression « UN » ainsi qu’aux récipients à pression RID/ADR ; la référence indiquée pour les dates de fabrication applicables doit donc être différente.

b) Les normes EN ISO 14245 et EN ISO 15995 ne sont pas applicables aux récipients à pression « UN » ; la première phrase du 4.1.6.15, libellée comme suit : « Pour les récipients à pression “UN”, les normes ISO énumérées ci-après doivent être appliquées », doit donc être modifiée de manière à exclure ces deux normes. Les experts ont en outre estimé qu’il était souhaitable de préciser que les normes EN ISO s’appliquent également aux récipients à pression « UN ».

c) À l’exception des normes EN ISO 11117 et EN 962:1996 + A2:2000, applicables aux récipients à pression « non UN », on peut trouver dans le 6.2.2.3 toutes les informations concernant la date de fabrication pour les récipients à pression « UN » et dans le 6.2.4.1 toutes celles sur la date de fabrication des récipients à pression « non UN ». Cela signifie que si l’on traite séparément les chapeaux ouverts et les chapeaux fermés des robinets, il n’est pas nécessaire d’ajouter une colonne, dans la mesure où ces références peuvent être indiquées dans le texte précédant le tableau.

3. La reformulation du 4.1.6.15 a été l’occasion de corriger les mentions des normes. Lorsque plusieurs éditions d’une norme apparaissent sur une même ligne du tableau, on utilise le titre de la norme la plus récente. Les dates de fabrication pour les normes ISO 11117:1998 et EN 962:1996 + A2:2000 ont été modifiées dans la mesure où la norme EN ISO 11117:2008 + Cor1:2009 n’apparaît dans le RID/ADR que depuis 2013. On trouve également dans le présent document des propositions de nouvelles normes que la Réunion commune pourra examiner à la présente session.

Proposition

4. Dans la proposition, les ajouts sont soulignés et les suppressions sont biffées. De plus, les propositions tirées du document informel INF.18 apparaissent en caractères gras.

4.1.6.15 Pour les récipients à pression « UN », les normes ISO et EN ISO énumérées ~~ci-après~~ dans le tableau 1, à l’exception des normes EN ISO 14245 et EN ISO 15995, doivent être appliquées. Pour savoir quelle norme doit être utilisée au moment de la fabrication de l’équipement, voir le 6.2.2.3.

Pour les autres récipients à pression, les dispositions de la section 4.1.6 sont réputées satisfaites si les normes appropriées ~~suivantes~~ du tableau 1 sont appliquées. Pour savoir quelles normes doivent être utilisées pour la fabrication des robinets munis d’une protection intégrée, voir le 6.2.4.1. Pour toute information sur l’applicabilité des normes pour la fabrication des chapeaux fermés et des chapeaux ouverts de protection des robinets, voir le tableau 2 :

Tableau 1 : Normes pour les récipients à pression UN et non UN

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Paragraphes applicables** | **Référence** | **Titre du document** |
| 4.1.6.2 | EN ISO 11114-1:2012  + A1:2017 | Bouteilles à gaz − Compatibilité des matériaux des bouteilles et des robinets avec les contenus gazeux − Partie 1 : Matériaux métalliques |
| EN ISO 11114-2:2013 | Bouteilles à gaz − Compatibilité des matériaux des bouteilles et des robinets avec les contenus gazeux − Partie 2 : Matériaux non métalliques |
| 4.1.6.4 | ISO 11621:1997  ou EN ISO 11621:2005 | Bouteilles à gaz − Mode opératoire pour le changement de service de gaz |
| 4.1.6.8 Robinets munis d’une protection intégrée | ~~Annexe A~~ Paragraphe 4.6.2 de EN ISO 10297:2006 ou  ~~Annexe A~~ Paragraphe 5.5.2 de EN ISO10297:2014 ou  ~~Annexe A~~ Paragraphe 5.5.2 de EN ISO 10297:2014 + A1:2017 | Bouteilles à gaz − Robinets de bouteilles ~~à gaz rechargeables~~ − Spécifications et essais de type |
| Paragraphe 5.3.8 de EN 13152:2001 + A1:2003 | Spécifications et essais pour valves de bouteilles de gaz de pétrole liquéfié (GPL) − Fermeture automatique |
| Paragraphe 5.3.7 de EN 13153:2001 + A1:2003 | Spécifications et essais pour valves de bouteilles de gaz de pétrole liquéfié (GPL) − Fermeture manuelle |
|  | Paragraphe 5.9 de EN ISO 14245:2010 **ou paragraphe 5.9 de EN ISO 14245:2019** | Bouteilles à gaz − Spécifications et essais pour valves de bouteilles de GPL − Fermeture automatique |
| Paragraphe 5.10 de EN ISO 15995:2010 **ou paragraphe 5.10 de EN ISO 15995:2019** | Bouteilles à gaz − Spécifications et essais pour valves de bouteilles de GPL − Fermeture manuelle |
| Paragraphe 5.4.2 de EN ISO 17879:2017 | Bouteilles à gaz − Robinets de bouteilles équipés de clapets auto-obturants − Spécifications et essais de type |
| 4.1.6.8 b) et c) | ISO 11117:1998 ou EN ISO 11117:2008 + Cor 1:2009 **ou EN ISO 11117:2019** | Bouteilles à gaz − Chapeaux fermés et chapeaux ouverts de protection des robinets ~~de bouteilles à gaz industriels et médicaux~~ − Conception, construction et essais |
| EN 962:1996 +A2:2000 | Bouteilles à gaz transportables − Chapeaux fermés et chapeaux ouverts de protection des robinets de bouteilles à gaz industriels et médicaux − Conception, construction et essais |
| ISO 16111:2008 | Appareils de stockage de gaz transportables − Hydrogène absorbé dans un hydrure métallique réversible |

Tableau 2 : Périodes d’applicabilité des normes pour les chapeaux fermés et les chapeaux ouverts de protection des robinets montés sur des récipients à pression non UN

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Référence** | **Titre du document** | **Applicable pour la fabrication** |
| ISO 11117:1998 | Bouteilles à gaz − Chapeaux fermés et chapeaux ouverts de protection des robinets de bouteilles à gaz industriels et médicaux − Conception, construction et essais | Jusqu’au 31 décembre 2014 |
| EN ISO 11117: 2008 + Cor 1:2009 | Bouteilles à gaz − Chapeaux fermés et chapeaux ouverts de protection des robinets − Conception, construction et essais | Jusqu’au 31 décembre 2022 |
| **EN ISO 11117:2019** | **Bouteilles à gaz − Chapeaux fermés et chapeaux ouverts de protection des robinets − Conception, construction et essais** | **Jusqu’à nouvel ordre** |
| EN 962:1996 +A2:2000 | Bouteilles à gaz transportables − Chapeaux fermés et chapeaux ouverts de protection des robinets de bouteilles à gaz industriels et médicaux − Conception, construction et essais | Jusqu’au 31 décembre 2014 |

1. \* Sous-programme 2 du budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 20)) et informations complémentaires. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Diffusée par l’Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires sous la cote OTIF/RID/RC/2020/46. [↑](#footnote-ref-3)